

Interpellation présentée par le député :
M. Guy Mettan

Date de dépôt : 7 juin 2012

Interpellation urgente écrite

Quand un élève tombe en disgrâce, peut-on corriger le tir?

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est l'histoire d'un excellent élève au cycle, mais qui a commencé à avoir des problèmes à la fin de sa 1ère dans un collège genevois. En 2ème, parce qu'on ne supportait pas sa voix, qui muait péniblement, ni son corps engoncé dans un corset, il a fallu intervenir auprès de la directrice qui, après enquête, a convenu que cet enfant, bien que turbulent, était apprécié de ses profs et devrait passer en 3ème.

S'ensuivit un invraisemblable méli-mélo avec les différents responsables de l'enseignement public, au terme duquel il apparut en 2010 que le carnet, dont la date avait été falsifiée et comportait 5 moyennes qui ne correspondaient pas aux résultats obtenus.

La Tribune a dénoncé l'affaire dans ses colonnes, le journaliste n'a jamais pu avoir de réponses du DIP, bien qu'il ait patienté plus de neuf mois avant de faire paraître son article en juin 2011.

Le DIP n'a pas donné non plus d'explications à la chambre administrative et a été condamné à payer une indemnité pour avoir fait perdre une année d'école à cet enfant.

Les problèmes ne se sont, malheureusement, pas arrêtés là, des "erreurs" de toutes sortes s'accumulant jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs d'entre elles ont été reconnues, mais jamais officiellement corrigées. Et la réponse, tardive, du DIP, dit ceci: "A ce jour, il n'y a pas de raison de créer une situation exceptionnelle, alors que le contexte est tout à fait normalisé."

Et pourtant, il s'avère toujours que la note de musique obtenue en 2ème n'a toujours pas été corrigée bien qu'elle compte pour la matu.

Et que subsistent encore:

- de nombreux vices de forme;
- des procédures non respectées;
- pas de justifications sur un grand nombre d'erreurs avérées;
- un carnet falsifié;
- une condamnation par la chambre administrative;
- une procédure en cours;
- des pressions et menaces de divers horizons;
- une année entière de perdue.

Voilà pour l'histoire, brièvement résumée, de ce par cours scolaire particulièrement difficile pour cet élève et sa famille.

Dès lors, une question s'impose: n'est-il pas possible de régler cette affaire une fois pour toutes afin que l'élève, sa famille et tous les enseignants et responsables du DIP qui ont été confrontés à cette affaire puisse tirer un trait sur le passé et aborder l'avenir avec confiance?

Il arrive certes à tout le monde de commettre des erreurs, d'emprunter un mauvais chemin, et il n e s'agit pas ici de critiquer qui que ce soit, mais la grandeur ne consiste-t-elle pas à corriger le tir et à faciliter la vie de chacun ?